



SYNDICAT FRANCIEN
COMMUNICATION
CONSEIL CULTURE

SECTION CFDT CHRONOPOST

février 2014

Ouverture des Négociations Annuelles Obligatoires 2014 (NAO)

L'équipe CFDT s'est
comme à son habitude,
réunie pour préparer
un cahier revendicatif.
Les militants CFDT
représentant toutes les
catégories sociales de
Chronopost lors d'une
réunion nationale ont
abouti à identifier les
axes revendicatifs prio-
ritaires et suivants pour
cette année 2014.

Chaque année à la même période, Chronopost et les organisations syndicales négocient les augmentations salariales : les NAO. La première réunion dite de « planification » permet aux organisations syndicales et plus particulièrement à la CFDT de porter des revendications en matière salariale. L'entreprise doit fournir toute une série de documents afin d'avoir une analyse partagée et grâce à ces informations essentielles, cela permet d'avoir un dialogue social loyal et serein. Lors de la première plénière du vendredi 07 Février, les différentes parties ont planifié quatre réunions : les 13 Février, 06 Mars, 11 Mars et 19 Mars.

Voici les revendications CFDT :

1. Augmentations salariales :

■ Augmentation Générale :

- ▶ 3,5% pour les Ouvriers/Employés,
- ▶ 3% pour les Agents de Maîtrises,
- ▶ 2,5% pour les Cadres,

■ Augmentation au Mérite :

La CFDT n'a pas de position dogmatique sur le sujet à partir du moment où l'octroi ou non de cette augmentation repose clairement sur des indicateurs objectifs et que la direction de Chronopost ait une clarté sur le sujet. La CFDT revendique une commission paritaire regroupant la direction et les organisations syndicales permettant de vérifier la bonne application des règles ainsi déterminées en commun. Les augmentations au mérite doivent être encadrées, en l'absence de ces règles, la CFDT ne peut que rester en désaccord et opposée.

2. Augmentations de la prime d'ancienneté :

A ce jour cette prime atteint son maximum à 20 ans d'ancienneté (20%). Malgré une journée de repos supplémentaire octroyée l'an dernier à partir de 25 ans d'ancienneté, la prime n'a pas eu d'évolution depuis 2011. Nous demandons donc un élargissement à 23 ans/23%, 26 ans/26% et 29 ans/29%.

3. Augmentations des minimas des classifications C et D :

- ▶ Pour la Classification C des Ouvriers/Employés : Passage de 1500€ à 1700€/Brut
- ▶ Pour la Classification D des Maîtrises : Passage de 1700€ à 1900€/Brut

Les classifications C et D ont été totalement oubliées lors des NAO de 2012. Devant la hausse et l'élargissement des responsabilités des salariés en catégorie C (RDI et création de zoning pour les départs de tournées) et D, ces augmentations des minimas sont incontournables et nécessaires.

4. Création d'un statut de RSA au Pôle support :

Il existe sur ce sujet une véritable carence. La CFDT revendique la création d'un statut de RSA au pôle support, identique à celui existant pour les activités TG1 et TG2. Ce statut devant permettre de donner enfin des perspectives d'évolutions salariales et professionnelles ainsi qu'une reconnaissance aux équipes supports.

5. Récompenser les efforts fournis en fin d'année :

Valorisation des efforts fournis par les collaborateurs ayant contribué à passer les pics d'activité en cette fin d'année 2013 par l'octroi d'une journée de repos supplémentaire et /ou d'une prime exceptionnelle (chèque cadeau par exemple...).

**La CFDT,
avec vous et
pour vous !**

Bruno KLEIN
DSC Titulaire
06 62 63 26 71
bruno.klein@chronopost.fr

Jena TRAN
RC au CE
06 46 40 39 67
jenachaby.tran@chronopost.fr

Ousmane GASSAMA
Délégué Central Suppléant
07 61 50 09 26
ousmane.gassama@chronopost.fr



Dernière minute :

La première réunion du 13 février n'a pas été à la hauteur de nos espérances. Une nouvelle fois l'entreprise et sa direction démontrent leur capacité à vouloir faire avorter une négociation si importante pour les salariés. Même si le Groupe la Poste est en danger avec un secteur du courrier qui s'effondre, la CFDT n'acceptera pas que la réduction de ces pertes se répercutent sur le dos de Chronopostiers. Chronopost dégage des bénéfices conséquents et le fruit de ce travail doit profiter en priorité à ses salariés. Si ce n'est le cas, la CFDT saura mobiliser et inverser ce rapport de force ! Alors, Messieurs les « patrons » ne sous-estimez pas vos collaborateurs ! Ils pourraient se rebiffer !!

6. Extension de la prime trimestrielle à tous les collaborateurs :

La CFDT revendique que l'ensemble des salariés puisse bénéficier de la prime trimestrielle. En effet depuis plusieurs années la CFDT réclame que cette injustice et discrimination soient réparées. De plus les salariés du siège vont subir un déménagement, l'octroi de cette prime permettrait à l'ensemble des parties : Entreprise/Employés de passer ce CAP.

7. Prime de présentisme :

Extension à tous de la prime de présentisme appliquée dans les Services Clients soit : 200€/annuel.

8. Transformer en CDI tous les CDD et contrats d'Intérim :

La CFDT conteste l'augmentation de CDD et de salariés en intérim. La CFDT revendique la transformation des emplois précaires en emplois stables car les demandes sont fortes et les besoins prégnants face à une crise qui perdure. Chronopost doit aussi se comporter en entreprise responsable et sortir de cette vision qui n'est que comptable et contre productive.

9. Ouverture d'une négociation sur la mise en place des accords issus de l'ANI : contrats 24h00

La CFDT demande une anticipation sur l'application de la loi. Nous revendiquons (sauf refus écrit du salarié) que tous les Temps Partiels soit au minimum à 24 Heures/semaine pour un contrat initial. Il devient urgent d'ouvrir des négociations dans l'entreprise pour aborder ce sujet sereinement. Cela participe aussi du développement des salariés au travers de la GPEC !

10. Engagement sur la garantie d'emplois et arrêt du développement de la sous-traitance.

La CFDT veut une garantie sur l'emploi des salariés. Nous demandons clairement des engagements écrits avec des seuils d'effectifs sécurisés par catégories professionnelles et par fonction. La renégociation d'une réelle GPEC nous semble indispensable afin de sortir de cette spirale: départs massifs de salariés de Chronopost avec des primes conséquentes et ouverture totale d'utilisation de force de travail variable, corvéable et très précaire, pour compenser les erreurs de gestion dans les organisations de travail.

11. Mise en place au travers de l'accord d'un calendrier de négociations portant sur l'égalité H/F (salaires, évolutions professionnelles, plans de carrières, emplois, qualifications, etc....) :

À ce sujet, la CFDT souhaite anticiper l'application de la loi obligeant les entreprises à ouvrir cette négociation. L'anticipation permettra justement de préparer au mieux ce sujet et d'y travailler sereinement pour aboutir à un accord au mieux des intérêts des salariés (es). Encore une fois la GPEC devrait être l'outil incontournable, mais Chronopost souhaite t-elle en négocier tous les contours ?

12. Pérennisation de la prime vie-chère DOM-TOM et augmentation de cette dernière à 300€ net/mensuel.

La CFDT demande l'uniformisation de cette prime pour les salariés de la Guadeloupe, la Martinique, la Guyane et la Réunion avec 300€ mensuel net pour tous.

13. Négociation du Pay Plan des Commerciaux et des règles de commissionnement sur l'exercice 2014.

Renégociation des règles cadrant le « Banking » et la partie variable de la rémunération.

Concernant l'abondement sur l'Intéressement (sommes supplémentaires versées), la CFDT indique clairement son opposition. Si abondement il y avait, celui-ci viendrait impacter l'enveloppe globale des augmentations. Notre priorité est et restera une juste et importante augmentation des salaires et non le versement exceptionnel de primes une fois dans l'année. D'autant plus, que le montant de l'intéressement (1900€ à 2000€ brut minimum pour un salarié au smic et à Temps Complet) est positif.

La CFDT, une équipe, une force, votre assurance d'être entendus et représentés.



CFDT SF3C
23 rue d'Alleray
75014 Paris

Tél : 01 40 29 82 00
contact@cfdt3c.org